

## Analyse accidents de service 2016 - CNRACL

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire, nous avons procédé à l'analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 520 collectivités et 3 500 agents CNRACL). Ce diagnostic est spécialement conçu pour vous permettre de connaître la structure des absences et a pour but de vous aider à clarifier votre politique de prévention, pour la rendre plus efficace.

### Absentéisme 2016

#### Évolution de la sinistralité avec arrêt

Année de référence	2014	2015	2016	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	4,65%	4,63%	4,60%	-0,55%	↘
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	77,73	67,91	75,41	11,04%	↗
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	3,61	3,35	3,64	8,76%	↗
Taux d'absentéisme (en %)	0,99%	0,92%	1,00%	8,76%	↗
Taux de fréquence	32,59	27,21	26,55	-2,45%	↘
Taux de gravité	2,44	1,85	2,00	8,32%	↗

\* Évolution annuelle 2015/2016

#### Quelques définitions :

Taux d'absentéisme : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %).

Taux de fréquence : Nombre d'arrêts par million d'heures travaillées.

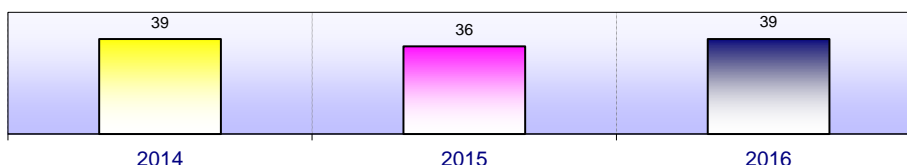
Taux de gravité : Nombre de journées perdues pour mille heures travaillées.

En 2016, 114 sinistres sans arrêt sont recensés et 191 sinistres avec arrêt dont 43 de survenance antérieure à 2016.

Soit pour l'année 2016, un total de 262 sinistres.

183 agents ont été absents, sur 14 403 jours d'arrêt, ce qui représente l'équivalent de près de 39 agents absents toute l'année.

#### Equivalent d'agents absents toute l'année



#### Analyse selon le nombre de sinistres avec arrêt

	Nb de sinistres	Répartition	Durée moyenne des sinistres	Coût moyen/sinistre	Nb de sinistres 2015
Accident du travail	164	85%	64,5	4 995 €	144
Accident de trajet	10	5%	60,0	5 161 €	8
Maladie professionnelle	19	10%	169,4	11 495 €	25

Sur les 19 maladies professionnelles, 8 ont été déclarées en 2016. Les 11 autres sont issues de déclarations antérieures qui ont perduré sur 2016.

Les 5 maladies professionnelles déclarées en 2016 sont liées à l'exposition à des activités physiques entraînant des gestes répétés, une maladie infectieuse et un état dépressif. Les **Troubles Musculo Squelettiques TMS restent majoritaires**. Les travailleurs vieillissants, dont le nombre est en évolution constante, sont particulièrement sensibles à ces risques.

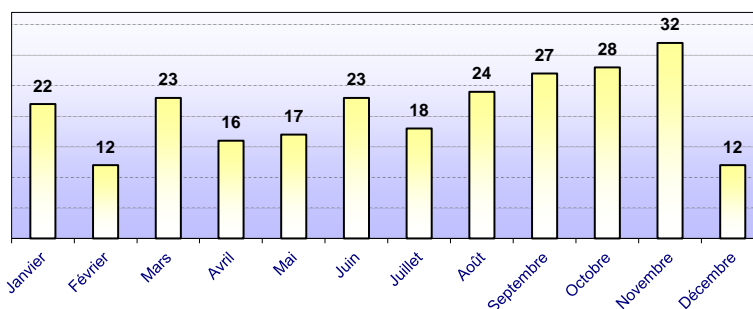
Alors que la durée moyenne des arrêts est de près de **75 jours**, la moitié des arrêts ne durent pas plus de 19 jours et **77 sinistres sont supérieurs à 30 jours d'arrêt**.

## Analyse selon le mois de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2016 avec et sans arrêt)

Le mois de novembre est le mois au cours duquel le plus de sinistres est survenu. Les 4 derniers mois de l'année concentrent 40 % des sinistres.

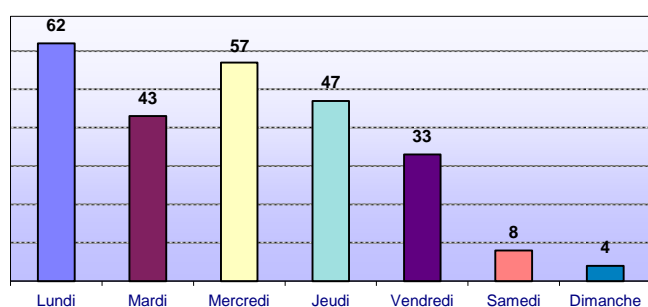
Globalement, les mois ne comportant pas de périodes de vacances scolaires présentent un nombre de sinistres plus important.

Répartition annuelle du nombre d'accidents



## Selon le jour et l'heure de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2016 avec et sans arrêt)

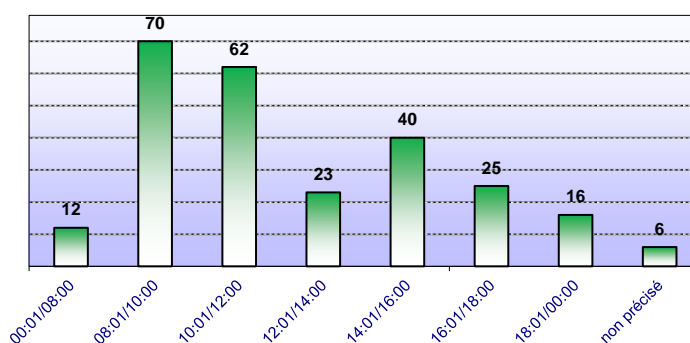
Nombre d'accidents par jour de survenance



La répartition des accidents selon le jour de la semaine est sensiblement **homogène**, avec un léger pic le lundi.

Les accidents se produisant le week end concernent les activités en lien avec les personnes âgées et la gestion des déchets.

Nombre d'accidents par heure de survenance



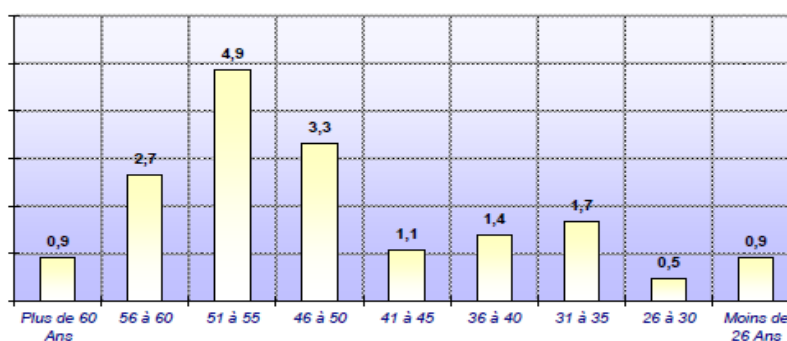
La répartition du nombre d'accidents par heure de survenance présente un pic sur la tranche horaire **08h01-10h00** qui représente à elle seule **27 %** des accidents avec et sans arrêts.

Le début de journée et la prise de poste (8h-12h), avec **52 %** des sinistres, est la période la plus accidentogène.

Les sinistres survenant avant 8h et après 18h font références principalement à la collecte des ordures ménagères et aux soins donnés en Maison de Retraite.

## Selon l'âge (Accidents de service 2016 et reliquat des années antérieures)

Nombre de jours moyenne par agents employés



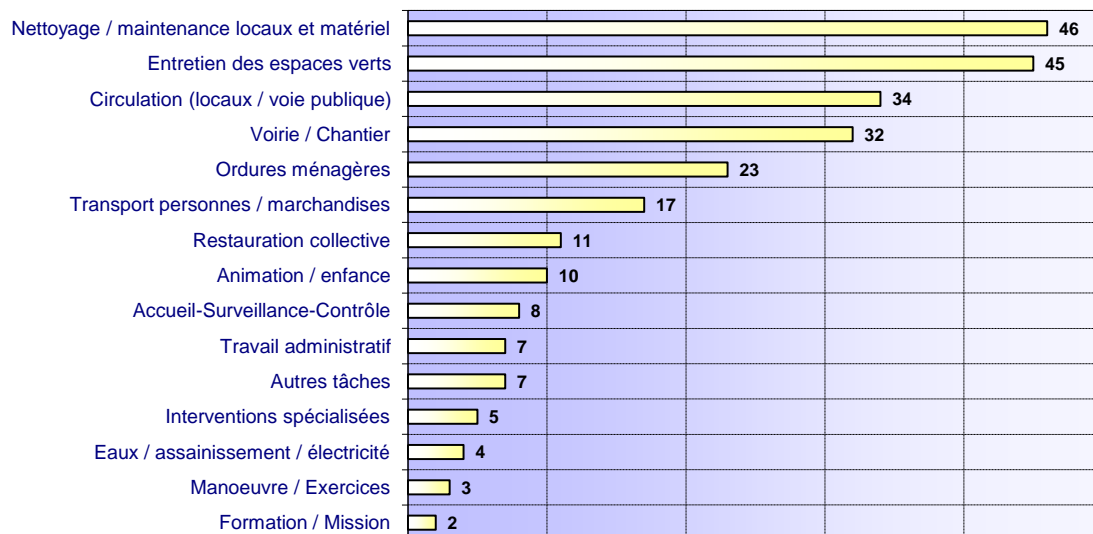
La tranche des **51 à 55 ans** est l'effectif possédant la moyenne du nombre de jours d'arrêt la plus élevée.

Le vieillissement de la population, la période de rétablissement, la pénibilité professionnelle et la durée d'exposition aux risques sont des facteurs d'aggravation des conséquences d'un accident sur la santé d'un agent.

# Analyse des accidents

## Analyse selon l'activité (Accidents du travail et de trajet survenus en 2016 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par activité

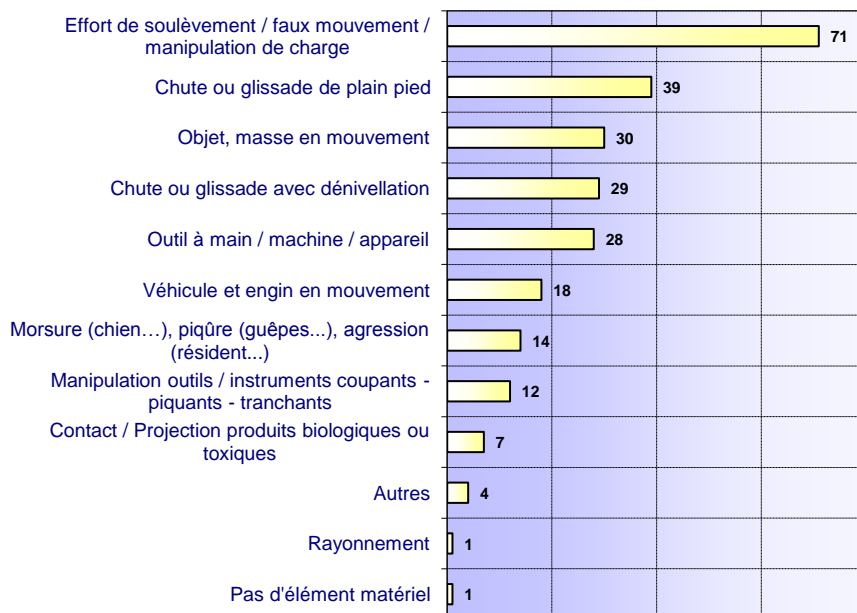


Les activités de "**nettoyage et de maintenance des locaux et du matériel**" (entretien des sols, mobilier... et maintenance des équipements...) et d'"**entretien des espaces verts**", prédominantes dans les collectivités, sont toujours les plus accidentogènes (36%).

Les activités impliquant des déplacements piétons ou motorisés "**circulation (locaux / voie publique)**" sont à l'origine de la troisième cause d'accidents. Il s'agit principalement d'accidents de la route ainsi que de chutes sur la voie publique.

## Analyse selon l'élément matériel (Accidents du travail et de trajet survenus en 2016 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par élément matériel



Les accidents en lien avec :

**1 - L'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges** (dont 44% lors de port de charges diverses, 41% lors de faux mouvement et 15% pour de l'aide aux personnes âgées )

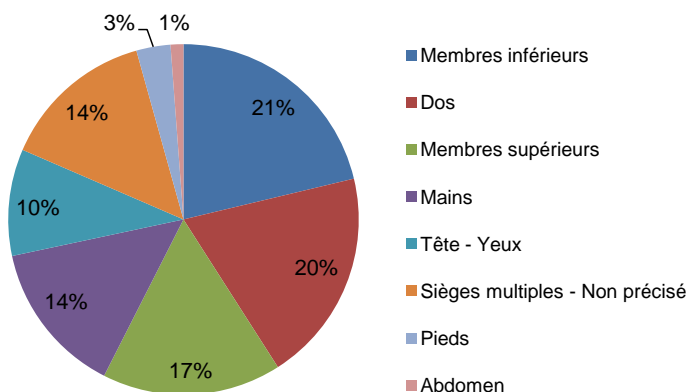
**2 - Les chutes de plain pied** (glissades sur sol humide en intérieur et extérieur, sol encombré...)

représentent **44%** des sinistres.

Les accidents liés à des "**efforts de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charge**" sont très fréquents et sont à l'origine de nombreux jours d'arrêts, en moyenne **40 jours**.

Les "**chutes de plain pied**" également très fréquentes, génèrent en moyenne **38 jours** d'arrêt.

### Selon le siège des lésions (Accidents du travail et de trajet survenus en 2015 avec et sans arrêt)



Les lésions touchant **les genoux et les chevilles** sont prédominantes dans les pathologies des "**Membres inférieurs**" (21%).

Les pathologies touchant le "**Dos**" (20%), en forte augmentation, proviennent principalement des nombreux accidents "**d'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges**".

### Coût des sinistres avec et sans arrêt

	Ind. Jour.	Frais Soins	Total	Évolution *	
Accident du travail	644 384 €	182 155 €	826 539 €	+15%	↗
Accident de trajet	37 957 €	17 357 €	55 314 €	+112%	↗
Maladie professionnelle	201 619 €	16 780 €	218 399 €	-2%	↘
<b>Total</b>	<b>883 960 €</b>	<b>216 292 €</b>	<b>1 100 252 €</b>	<b>+14%</b>	↗

\* Évolution annuelle du total des coûts des accidents en 2015/2016

En 2016, le montant des remboursements, indemnités journalières et frais de soins, a **augmenté de 14%** par rapport à 2015.

## Préconisations

**Les collectivités doivent tout d'abord systématiquement mener un travail d'analyse de leurs accidents et de leurs maladies professionnelles, quelle que soit la gravité, afin d'identifier et de mettre en place, en collaboration avec les agents et les assistants de prévention, des solutions pertinentes pour éviter qu'ils ne se reproduisent.**

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse des accidents de service des agents CNRACL des collectivités du département adhérentes au contrat groupe.

(1) - La réalisation du "**Document Unique**" d'évaluation des risques professionnels pour l'ensemble des activités des collectivités reste une priorité et une obligation réglementaire (actuellement seulement **18%** des collectivités de la Manche possèdent un Document Unique). Cette démarche globale, permettant la définition d'actions de prévention, devra s'attacher à traiter consciencieusement les activités les plus accidentogènes dont notamment "Le nettoyage et la maintenance des locaux et du matériel". Il est à noter que le Fonds National de Prévention vient de mettre fin aux financements de ces démarches d'évaluation des risques professionnels.

(2) - L'année 2016, comme les années précédentes, confirme la prédominance des accidents dorsolombaires et des maladies professionnelles en lien avec des **Troubles Musculo Squelettiques (TMS)**. Quels que soient les secteurs d'activité, des actions de prévention doivent être menées afin de limiter les mauvaises postures, les efforts excessifs, le port de charges et les gestes répétés. Ainsi, des réflexions doivent être menées sur les volumes de chargement, les modes de conditionnement, les outils de levage, l'ergonomie des postes, l'entraide, la formation ...

Une démarche de prévention dans ce domaine peut notamment être engagée à travers le dispositif national de formation-action PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique). La mise en place de référent sur ce domaine spécifiquement en Maisons de Retraite, via la formation d'acteur PRAP 2S (secteur sanitaire et social), semble devenir une nécessité.

(3) - De nombreux accidents surviennent toujours à l'occasion de la **collecte des ordures ménagères**. Une attention particulière doit donc être portée sur les modalités de réalisation des tournées, les matériels d'aide à la collecte, les équipements de protection individuelle fournis et la formation des agents. Des conseils de prévention sont disponibles dans la recommandation R 437 "la collecte des déchets ménagers et assimilés" et son livre blanc 2015 (disponibles sur [www.cdg50.fr](http://www.cdg50.fr)).

(4) - En cas de reprise du travail après un long arrêt, un entretien de ré-accueil par les encadrants est important et ce dans l'objectif de mettre en œuvre les mesures médicales, managériales, ergonomiques, psychologiques et/ou sociales nécessaires. Le Centre de Gestion anime une commission spécialisée dans le **maintien dans l'emploi** pour accompagner les employeurs confrontés à des difficultés de retour à l'emploi. Dans cet objectif, des aides financières sont disponibles auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).